

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mai 2021

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 3162)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL211

présenté par

Mme Brulebois, M. Bois et Mme Krimi

ARTICLE 26

Supprimer l'alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel